

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de juin, à seize heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie de Royan sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents :**

M. Patrick MARENGO, Président, M. Philippe CAU (arrivée à 16h40), M. Jacques GUIARD, M. Denis MOALLIC, M. Gilbert THULEAU, membres élus

Mme Françoise BAUDE, M. Rolland BOIVENT, Mme Isabelle CHATEAU, membres nommés

**Absents excusés :**

Mme Christiane FOUCHER, Mme Hermine OSTROWSKI, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN

**Représentés :**

Mme Marie-Françoise BENOIT donne pouvoir à M. Gilbert THULEAU

M. Gilles CLABAUT donne pouvoir à M. Gérard MOALLIC

Madame Nadine DAVID (départ à 16h40) donne pouvoir à M. Philippe CAU

M. Claude DUCHÉ donne pouvoir à Mme Françoise BAUDE

Mme ISENDICK-MALTERRE (départ à 16h40) donne pouvoir à M. Rolland BOIVENT

Date des convocations : 14 juin 2023

Membres en exercice : 17

Pour : 13

Membres présents : 8

Contre : 0

Nombre de votants : 13

Abstention : 0

**N° 23-085**

**OBJET : RPA LE LOGIS-Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 68 401,17 €

**DÉCIDE**

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1</b>	
<b>A) RESULTAT DE L'EXERCICE</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 68 401,17
<b>B) RESULTATS ANTERIEURS REPOTES</b>	
Ligne 002 du compte administratif N - 1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b>	68 401,17
<b>D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N - 1</b>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
<b>E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N - 1</b>	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
<b>F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E</b>	

Accusé de réception n° 20064426  
017-261700116-20230622-DEL-23-085-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2023  
Date de réception préfecture : 29/06/2023

**MISE EN LIGNE LE 20-07-2023**

<b>DECISION D'AFFECTATION</b> (pour le montant du résultat à affecter en C) : <b>1 - AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement</b> <b>G) = au minimum, couverture du besoin de financement F</b> <b>H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002</b>  <i>Un déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement</i>	<b>68 401,17</b>
--	------------------

Fait à ROYAN, le 22 juin 2023

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président du CCAS,  
Maire de Royan



Patrick MARENGO

Certifié exécutoire  
compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales, le 29/06/2023

Certifié conforme  
Centre Communal d'Action sociale de Royan,  
le 29/06/2023

Par délégation du Président,  
La Directrice du CCAS

Frédérique SALLES

Accusé de réception en préfecture  
017-261700116-20230622-DEL-23-085-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2023  
Date de réception préfecture : 29/06/2023